

ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

REÇU LE

08 SEP. 2026



PREFECTURE
D'ILLE-ET-VILAINE

FEUILLE DE PROCLAMATION
annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS

(dans l'ordre du tableau)

[illegible]

Fait à Cocagnes le 07/09/2026

Le maire,

*Le conseiller municipal
le plus âgé.*

Les assesseurs.

Le secrétaire.

¹ Préciser : maire ou adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint).